



Vie associative

Le dispositif « Impact emploi » jusqu'à vingt salariés ? Une proposition de loi en faveur de l'engagement associatif

La proposition de loi en faveur de l'engagement associatif, déposée par le groupe Modem et apparentés (cf. *CÉAS-point-com* n° 821 du 8 mars 2019), était à l'ordre du jour du Sénat le 6 mars. Les deux mesures initiales n'ont pas posé de problèmes particuliers aux sénateurs : d'une part, l'atténuation de la responsabilité financière du dirigeant bénévole dans le cas d'une liquidation judiciaire ; d'autre part, la sensibilisation des élèves au monde associatif et à la vie associative.

Les sénateurs ont apporté leur contribution en prévoyant d'étendre l'application du dispositif « Impact emploi » ⁽¹⁾ aux associations jusqu'à vingt salariés (contre dix actuellement). Les sénateurs ont validé un autre nouvel article, en l'occurrence concernant la possibilité d'accueil simultané de stagiaires.

La navette se poursuit... Le texte ainsi modifié est reparti à l'Assemblée nationale.



Élections

Voter : tout de même plus simple que prévu !

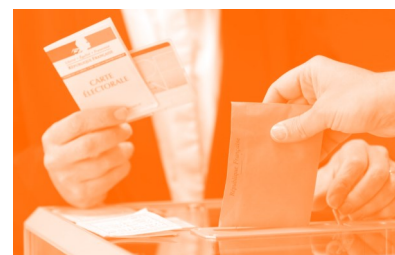
Dans le *CÉAS-point-com* n° 817 du 22 février 2019, nous avons évoqué la nouvelle liste des pièces d'identité qu'il est possible de fournir pour pouvoir voter dans les communes de 1 000 habitants ou plus – tel que prévu par un arrêté du 16 novembre 2018.

Ainsi, le permis de conduire papier (rose) n'était plus recevable. Face aux réactions des maires, le ministère de l'Intérieur a infléchi sa position. Finalement, le permis de conduire rose permettra bien de justifier de son identité, et ce jusqu'en 2033 – date à laquelle tous les anciens permis devront avoir été remplacés.

Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, va même jusqu'à appeler les maires à faire preuve de souplesse et de discernement dans l'application des nouvelles règles : ainsi, une pièce d'identité périmée depuis plus de cinq ans pourra éventuellement être acceptée « lorsque les traits de la personne figurant sur le document d'identité seront aisément reconnaissables ».

Bref, un arrêté du 16 novembre 2018 fixe de nouvelles règles, mais une circulaire invitera les maires à plus ou moins en tenir compte.

Maire info, dans son édition du 20 février 2019 redonne la liste des douze documents admis pour justifier de l'identité d'un électeur : carte nationale d'identité et passeport en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans (« sauf, donc, de façon un peu exceptionnelle, si la personne est "aisément reconnaissable" sur la photo ») ; permis de conduire (y compris permis rose) ; récépissé



(1) – Les associations employeurs peuvent ainsi confier la gestion de la paye et diverses formalités à un « tiers de confiance » ayant signé une convention avec l'Urssaf. Dans le cadre de sa mission de soutien à la vie associative, le CÉAS de la Mayenne est lui-même tiers de confiance.

délivré aux personnes en situation de contrôle judiciaire ; et enfin l'un des huit documents suivants, devant obligatoirement être munis d'une photographie et en cours de validité : carte d'identité de parlementaire, carte d'identité d'élu

local, carte Vitale, carte du combattant, carte d'invalidité ou mobilité-inclusion, carte d'identité de fonctionnaire, permis de chasser

Démographie

Plus de 600 000 décès pour la première fois depuis 1945 Une progression de l'espérance de vie au ralenti

Dans *Population & Sociétés* n° 564 de mars 2019, Gilles Pison (Muséum national d'histoire naturelle et Institut national d'études démographiques) dresse un bilan de la situation et des évolutions démographiques en France. Il s'attache plus particulièrement à analyser la stagnation de l'espérance de vie en France, notamment au regard de ce qui se passe dans d'autres pays dits développés.

Début 2019, la France métropolitaine compte près de 65 millions d'habitants, soit une augmentation sur un an d'environ 184 000 habitants. En 2018, il y a eu 118 000 naissances de plus que de décès (d'où 66 000 entrées de plus que de sorties). Sur dix ans, le solde naturel est passé de 264 000 (en 2008) à 118 000 (en 2018), soit une baisse de près de 150 000 qui s'explique – quasiment à égalité – par la diminution des naissances et par la hausse des décès (autour de 75 000 chacune).

En 2018, le nombre de décès en France métropolitaine s'est élevé à 601 000. Gilles Pison signale que c'est la première fois depuis 1945 (644 000 décès) que leur nombre dépasse les 600 000. Généralement, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, il se situe entre 500 000 et 550 000.

L'espérance de vie ne progresse plus

Cependant, ces soixante-dix dernières années, la population est une fois et demie plus nombreuse (65 millions en 2018 contre 40 millions en 1945). Par ailleurs, la proportion des 65 ans ou plus est passée de 11 % en 1945 à 20 % en 2018.

Le nombre de décès est nécessairement lié au nombre d'habitants et à leur répartition par âge – d'où l'intérêt d'un indicateur comme l'espérance de vie qui prend en compte l'évolution des risques de décès.

En 2017, l'espérance de vie à la naissance est de 85,3 ans pour les femmes et de 79,4 ans pour les hommes. Sur un an, dans les deux cas, le gain est de 0,1 an. Sur cinq ans, il est respectivement de 0,4 et de 0,7 an. Les gains d'espérance de vie sont devenus modestes. On n'est plus dans la progression de trois mois par an en moyenne comme depuis le milieu du XX^e siècle.

D'emblée, on pense aux épidémies de grippe saisonnière, particulièrement meurtrières chez les personnes les plus âgées. Mais comme l'explique Gilles Pison, « *l'effet est conjoncturel* [20 000 décès en plus à chaque fois], *sans affecter la tendance de fond* ».

Sur le très long terme, les gains d'espérance de vie s'expliquent par la baisse de la mortalité des enfants (jusqu'au milieu du XX^e siècle), puis par le recul des maladies infectieuses, et ensuite par la lutte contre les maladies cardiovasculaires et les cancers. Pour Gilles Pison, le ralentissement ces dix dernières années est « *peut-être le signe que les retombées de la révolution cardiovasculaire sont en voie d'épuisement. Et les progrès futurs pourraient dépendre de plus en plus de la lutte contre les cancers qui sont devenus la première cause de décès* ».

Dès maintenant, souligne le démographe, « *la montée du tabagisme dans les années 1950 à 1980 dans les générations de femmes ayant 50 ans ou plus aujourd'hui* » a généré une « *montée des cancers liés au tabac* » et constitue un frein à la poursuite des gains d'espérance de vie pour les femmes.

